



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 30604

Texte de la question

M. Yves Albarello attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problèmes rencontrés par les retraités concernant le versement de leur retraite. Si un retraité perçoit la totalité de sa pension sous forme d'une seule retraite dite de base ou sous forme d'addition d'une retraite de base et d'une ou plusieurs retraites complémentaires, il va payer une surcote de 1 % sur ses retraites. Il lui demande si l'égalité de tous les citoyens devant les prélèvements obligatoires, ne devrait pas être un principe intangible.

Données clés

Auteur : [M. Yves Albarello](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30604

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6529

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)